



DEUXIÈME CONFÉRENCE MONDIALE DES PRÉSIDENTS DE PARLEMENT

New York, 7-9 septembre 2005





A PROPOS DE L'UIP

Fondée en 1889, l'Union interparlementaire (UIP) est l'organisation internationale des parlements des Etats souverains. En décembre 2005, les parlements de 143 pays y étaient représentés.

L'UIP s'emploie à consolider les démocraties. A cette fin, elle apporte un soutien aux parlementaires et administre des programmes visant à renforcer les parlements. En particulier, elle défend les droits de l'homme des parlementaires en examinant des plaintes faisant état de violations de ces droits, assiste les femmes parlementaires, en particulier celles qui sont novices en politique, et s'emploie à améliorer dans la pratique le fonctionnement des parlements. Elle est particulièrement active dans les pays qui cherchent à reconstruire leurs institutions au sortir d'un conflit.

Son mandat laisse aussi une large place à l'aide aux parlementaires, qui vise à ce qu'ils puissent peser dans les négociations multilatérales.

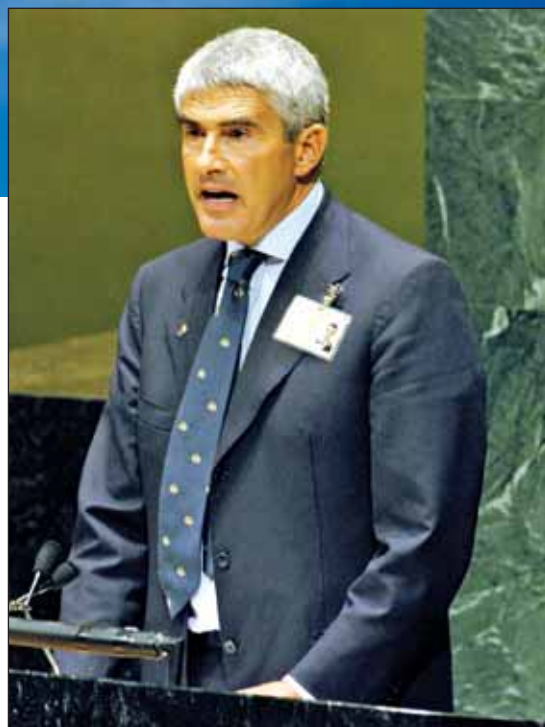
L'Organisation tient des assemblées semestrielles qui servent à favoriser les contacts et les échanges d'expériences entre les parlements et les parlementaires de tous pays et à examiner des questions d'intérêt international.

L'Union partage les objectifs des Nations Unies et oeuvre en étroite collaboration avec leurs institutions. Elle coopère en outre avec les organisations interparlementaires régionales et les organisations internationales, intergouvernementales et non gouvernementales, qui s'inspirent des mêmes idéaux.

Durant la dernière décennie, sous l'effet de la mondialisation, nous avons mis au point les instruments de la diplomatie parlementaire. Aujourd'hui, pour apporter une réponse efficace aux défis du monde moderne, nous devons aller encore plus loin.

Les attentes de nos concitoyens transcendent désormais les frontières nationales. De nos jours, tout événement quotidien a des répercussions mondiales. La politique internationale est donc le nouveau champ d'action des parlementaires. Pour y agir, il faut nous doter des outils appropriés.

Quarante mille parlementaires - soit le nombre total des parlementaires siégeant dans les assemblées législatives membres de l'Union interparlementaire - constituent une armée au service de la paix, de la solidarité et du développement. Nous qui sommes réunis ici aujourd'hui sommes les représentants directs de cette force de paix et d'action. A ce titre, il nous appartient de la mobiliser et d'en utiliser les ressources.



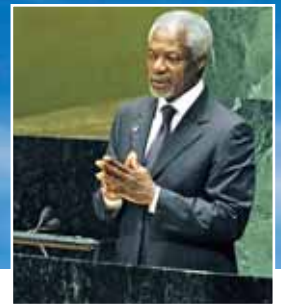
Pier Ferdinando Casini, Président de l'Union interparlementaire

TABLE DES MATIÈRES

- 2 INTRODUCTION
- 3 RÉFORME DES NATIONS UNIES
- 4 TERRORISME ET DROITS DE L'HOMME
- 5 DÉVELOPPEMENT
- 6 PARTICIPATION PARLEMENTAIRE AUX AFFAIRES INTERNATIONALES
- 7 PARLEMENT ET DÉMOCRATIE AU 21^{ÈME} SIÈCLE
- 8 LES PARLEMENTS ET LES NATIONS UNIES
- 9 RÉUNION DES PRÉSIDENTES DE PARLEMENT
- 10 RESPONSABILITÉS DES PARLEMENTS DANS LES AFFAIRES INTERNATIONALES
- 11 CONTRIBUTION DES PARLEMENTS À LA DÉMOCRATIE
- 12 DÉCLARATION FINALE DE LA CONFÉRENCE

La voix des peuples doit se faire entendre aux Nations Unies et rares sont ceux qui la portent avec plus d'authenticité que les parlementaires élus.

Kofi Annan, Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies



INTRODUCTION

La Deuxième Conférence mondiale des présidents de parlement s'est tenue au Siège des Nations Unies à New York en septembre 2005, sous la conduite du Président de l'UIP à l'époque, M. Sergio Pérez Verdugo. Plus de 150 responsables de parlements nationaux se sont réunis à New York pour trois jours de débat. Leur but était de voir comment les parlements pouvaient contribuer à combler le déficit démocratique dans les relations internationales.

J'espère que cette brève publication permettra de mieux se représenter les événements qui se sont succédé pendant la Conférence.

Dans la déclaration qu'ils ont adoptée, les présidents de parlement ont exposé leur conception de la manière dont les parlements pourraient, par la force de leur légitimité, peser sur les Nations Unies. La tâche qui les attend est imposante et nul ne prétend qu'elle puisse être accomplie du jour au lendemain. Beaucoup de choses devront changer, au niveau à la fois du pouvoir législatif de l'Etat, qui devra pénétrer toujours plus loin et plus profondément dans les arcanes des relations multilatérales, et des Exécutifs des Etats, qui, réunis sous l'égide de leur organisation mondiale, devront accepter de voir dans les parlements et les parlementaires des alliés dans la poursuite de leurs ambitions, en particulier celles que traduisent les Objectifs du Millénaire pour le développement. Il eût été difficile, à mon sens, de choisir meilleur moment pour cette déclaration que celui où le vent du changement et de la réforme souffle sur les Nations Unies. ■

Anders B. Johnsson, Secrétaire général, Union interparlementaire



L'UIP a un rôle extrêmement important à jouer pour soutenir les activités des Nations Unies et renforcer la démocratie.

Chikage Oogi, Présidente de la Chambre des Conseillers du Japon



Il n'est pas réaliste d'espérer progresser réellement sur le terrain du développement et de la sécurité dans le monde sans une Organisation des Nations Unies forte et rajeunie, capable de prendre la tête du mouvement, et il l'est encore moins d'espérer promouvoir une culture de la démocratie et des droits de l'homme si l'on ne peut pas démocratiser l'Organisation elle-même.

Patrick K. Balopi, Président du Parlement du Botswana

RÉFORME DES NATIONS UNIES

Au moment de la Conférence des présidents, la question de la réforme était en tête de l'ordre du jour des Nations Unies. L'élargissement du Conseil de sécurité, la refonte du système de protection des droits de l'homme, la création d'un organe chargé de gérer la consolidation de la paix, un accord sur une définition du terrorisme, ces sujets et bien d'autres encore figurent parmi les propositions de réforme du Secrétaire général de l'ONU intitulées "Dans une liberté plus grande" et présentées aux Chefs d'Etat et de Gouvernement, qui se sont réunis à New York la semaine suivant la Conférence des présidents de parlement.

Les présidents de parlement se sont prononcés en faveur des réformes proposées. Leur déclaration exprime leur totale adhésion aux changements en cours aux Nations Unies. Son contenu leur a été inspiré par la ferme conviction, partagée par tous les parlements du monde, que les Nations Unies doivent rester la pierre angulaire de la coopération mondiale. Les présidents de parlement ont engagé tous les parlements à dialoguer avec les gouvernements pour créer une dynamique d'action en partant clairement de l'idée que la démocratie, la sécurité, le développement et les droits de l'homme sont intrinsèquement liés.

Les présidents de parlement ont estimé que les questions globales de sécurité devaient être traitées plus vigoureusement aux Nations Unies. Les Etats disposant de l'arme nucléaire devaient honorer leurs obligations en matière de

désarmement, et tous les Etats devaient redoubler d'efforts pour tout ce qui concerne la non-prolifération et le contrôle des armements. Il devrait y avoir aussi une convention détaillée sur le terrorisme, comportant une définition internationalement acceptée de ce terme.

Le développement, ont-ils déclaré, est à la portée de nombreuses nations et doit rester au premier rang des préoccupations des Nations Unies. Ils ont exprimé leur détermination à susciter l'appui politique nécessaire au changement et à l'action. Les Etats doivent honorer les engagements qu'ils ont pris de fournir une aide au développement, conformément au Consensus de Monterrey et à la Déclaration du Millénaire.

Ils ont aussi réaffirmé que la promotion et la protection des droits de l'homme et des libertés

fondamentales pour tous, en particulier pour les femmes et les enfants, étaient essentielles au développement, à la paix et à la sécurité et ont souligné que la bonne gouvernance et la primauté du droit aux niveaux national et international revêtaient une importance capitale pour un développement durable et pour la paix dans le monde. ■

Au cours des mois à venir, nous devons nous attacher à faire de l'UIP le prolongement parlementaire des Nations Unies et donner ainsi aux Nations Unies une vraie dimension parlementaire.

Anton Tabone,
Président de la Chambre des représentants de Malte



La pierre angulaire de la coopération mondiale : mission des Nations Unies en République démocratique du Congo - Photo ONU de Christophe Boulierc.

Les parlements nationaux devraient établir d'étroites relations de partenariat pour faire échouer les tentatives pernicieuses qui visent à relier des actes violents, commis par des individus isolés, à une religion, une région ou une culture particulière.

Mohammedmian Soomro, Président du Sénat du Pakistan



TERRORISME ET DROITS DE L'HOMME

Sans la pleine jouissance des droits de l'homme, le terme de « démocratie » sonne creux. Bon nombre des présidents de parlement présents à New York ont relevé l'équilibre délicat que les parlements devaient maintenir dans un monde devenu très préoccupé par sa propre sécurité. Les parlementaires sont appelés à adopter des lois prévoyant des mesures efficaces de lutte contre le terrorisme tout en restant vigilants sur la défense des principes fondamentaux des droits de l'homme.

La paix, a dit le Président du Sénat pakistanais, n'est pas seulement l'absence de guerre mais le produit d'efforts concertés

déployés sur de multiples fronts. Face au terrorisme, la stratégie devrait consister à s'attaquer aux causes profondes du problème, en particulier aux injustices politiques et économiques et aux asymétries qui peuvent exister dans une même région en matière d'armements. Cette nécessité de s'attaquer aux causes premières du terrorisme, bien d'autres l'ont reconnue également. Anna Benaki, Présidente du Parlement grec, a dit que les attentats du 11 septembre et ceux qui avaient suivi étaient comme des sonnettes d'alarme pour les parlements, qui devaient approfondir les causes du phénomène et essayer de le réduire par des procédés

démocratiques, sans compromettre ce qui était acquis dans le domaine de la protection des droits de l'homme.

De nombreux intervenants ont souligné la nécessité d'une plus grande coordination parlementaire dans ce domaine. Le Président de l'Assemblée de la République de Macédoine a demandé que les parlements coopèrent davantage pour combattre l'escalade quotidienne du terrorisme dans le monde. Le Président de la Chambre des représentants de Malte a fait allusion à la montée sans précédent des activités terroristes, qui menace les valeurs de la démocratie, la primauté du droit et le respect des droits de l'homme. Lui aussi a engagé les parlements à s'unir pour exhorter leurs gouvernements à ratifier les conventions internationales sur le terrorisme et à s'y conformer.

Le Président Casini, de la Chambre des députés italienne, a réclamé un rejet catégorique et inconditionnel de la logique du choc des civilisations. Cet appel a suscité un écho chez beaucoup d'autres participants, qui ont plaidé pour une recherche inlassable du dialogue entre les cultures et les religions du monde. De nombreux présidents de parlement ont applaudi à l'initiative prise par l'Espagne aux Nations Unies en faveur d'une alliance des nations tendant à surmonter les malentendus réciproques. ■



La logique retorse de la terreur : le siège des Nations Unies à Bagdad, détruit par un camion piégé en août 2003 - Photo ONU.



Le monde se trouve aujourd'hui dans un état pour le moins déplorable. Alors que d'autres débattent de la recherche sur les cellules souches, nous nous efforçons désespérément de nourrir des estomacs vides.

Theo-Ben Gurirab, Président de l'Assemblée nationale de la Namibie

DÉVELOPPEMENT

Au moment de la Conférence des présidents de parlement, les côtes méridionales des Etats-Unis d'Amérique venaient d'être frappées par l'ouragan Katrina, tempête tropicale qui a fait des douzaines de morts, inondé des villes entières et causé des dégâts évalués à plusieurs dizaines de millions de dollars. Les présidents de parlement ont prié les membres du Congrès des Etats-Unis présents de transmettre leurs plus sincères condoléances aux familles des victimes. La question des récentes catastrophes naturelles a été également abordée sous un angle plus large, en particulier celui de leurs effets dévastateurs sur le développement des nations.

L'adhésion donnée aux Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) a été générale. Au début de ses travaux, la Conférence a entendu un vibrant appel de l'Administrateur du PNUD, M. Kemal Dervis, qui a demandé aux parlements de débattre des Objectifs et de légiférer là où il le fallait. Gabriel Ascencio Mansilla, Président de la Chambre des députés chilienne, a enchaîné en proposant la création, au sein de l'UIP et de chaque parlement, d'une commission permanente chargée de donner suite aux Objectifs du Millénaire pour le développement et de contrôler l'action entreprise par le gouvernement pour atteindre chacun d'eux. Bien entendu, ces Objectifs sous-tendent déjà une

grande partie des travaux des parlements. De nombreux parlements ont inscrit les OMD à leur ordre du jour et ont adopté des stratégies et politiques de développement qui s'y rapportent. Dans les pays en développement, les parlements se sont employés, à des degrés divers, à établir des stratégies nationales de développement et ont travaillé dur pour atteindre certains objectifs, ceux qui ont trait à la lutte contre le VIH/SIDA et à l'égalité entre les

sexes étant les plus fréquemment cités.

D'autres aspects du développement ont été abordés dans la discussion, notamment le thème des migrations. Conformément à de récentes résolutions de l'UIP, les participants ont souligné qu'il fallait voir dans les migrations non pas un obstacle mais une force positive concourant au développement. ■



Estomacs vides : le centre de distributions alimentaires d'Ajjeip pendant l'Opération survie au Soudan - Photo ONU/DPI.

Nous nous engageons à poursuivre nos efforts en faveur d'une plus large participation des parlements aux activités et décisions des institutions multilatérales sur des questions aussi sensibles que le commerce libre et équitable et la protection des groupes les plus vulnérables de la population mondiale.

Sergio Páez Verdugo, ancien Président de l'Union interparlementaire



DEUX RAPPORTS CLÉS

1. PARTICIPATION PARLEMENTAIRE AUX AFFAIRES INTERNATIONALES

Quand, en septembre 2000, les présidents de parlement se sont réunis pour leur toute première conférence mondiale, ils ont adopté une déclaration appelant à une plus grande participation des parlements aux affaires internationales. L'époque était révolue, ont-ils affirmé, où la politique est une affaire purement intérieure, si tant est qu'elle l'ait jamais été. Bon gré, mal gré, les parlements étaient partout amenés à débattre d'un

agenda toujours plus supranational. Ils n'avaient d'autre choix que de s'intéresser aux négociations multilatérales, ne serait-ce parce que la responsabilité leur en incomberait directement quand viendrait le moment d'en transposer les résultats en droit interne.

Si la place du Parlement dans l'arène internationale n'était plus contestée, les procédures utilisées pour peser sur le débat

international restaient très diverses. L'Union interparlementaire a voulu savoir si, au-delà des multiples méthodes employées, un modèle unique se dessinait. En 2004, l'Organisation a donc posé un certain nombre de questions aux présidents des parlements du monde entier pour découvrir la réponse.

Le rapport sur la participation parlementaire aux affaires internationales, présenté par Ibrahim Boubakar Keita, Président de l'Assemblée nationale du Mali, a montré que presque tous les parlements - dans les pays développés comme dans les pays en développement - avaient une expérience originale à partager concernant leur participation aux affaires internationales. Les parlements, a-t-il dit, ont atteint différentes étapes de la définition de leurs procédures pour traiter de l'ordre du jour mondialisé du vingt et unième siècle. Cependant, partout dans le monde, la quasi-totalité des parlements se sont mis à la tâche. Le rapport, qui fourmille d'exemples d'initiatives prises par les parlements dans le domaine international, dissipe définitivement l'idée, si tant est qu'elle ait encore cours, que la place du parlement est exclusivement nationale. ■



Ibrahim Boubakar Keita, Président de l'Assemblée nationale du Mali, présentant le rapport.



Mme Dulce María Sauri, sénatrice du Mexique, présentant le rapport.

2. PARLEMENT ET DÉMOCRATIE AU 21^{ÈME} SIÈCLE

Le Parlement est généralement considéré comme l'institution clé de la démocratie. Pour l'essentiel, chacun sait ce que sont les fonctions du Parlement. Mais la manière dont les parlements s'en acquittent – ou devraient s'en acquitter – est un sujet qui n'a pas été suffisamment exploré.

En présentant le rapport, Dulce María Sauri, sénatrice du Mexique, a relevé que de nombreuses tentatives avaient été faites pour jauger l'état ou la qualité de la démocratie. Généralement, on définit des indicateurs qui, à partir de jugements qualitatifs, produisent des mesures quantitatives. Ces évaluations sont le plus souvent pratiquées par des intervenants extérieurs qui portent un jugement sur un pays depuis l'étranger, et

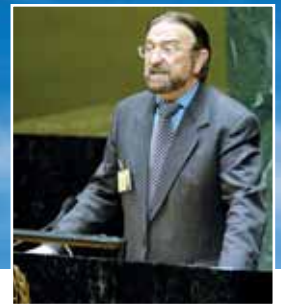
elles laissent une place considérable à la subjectivité.

Pour Parlement et démocratie au 21^{ème} siècle, on a choisi une approche différente : si les principes démocratiques ne sauraient se concrétiser sans institutions et pratiques politiques appropriées, ces dernières ne peuvent être considérées comme démocratiques que dans la mesure où elles incarnent lesdits principes, ou du moins concourent à leur réalisation. Une fois achevé, le guide aura deux fonctions importantes : premièrement, il proposera un cadre associant une série de principes démocratiques concrets aux moyens institutionnels par lesquels ils s'accomplissent. Deuxièmement, il constituera un recueil des pratiques grâce auxquelles les parlements s'efforcent de mettre ces principes en application. ■

Le rapport propose des critères auxquels, dans l'idéal, les parlements devraient satisfaire. Un parlement devrait être socialement et politiquement représentatif de la diversité du peuple. Il devrait être également accessible, et faire participer le public, notamment la société civile, à son fonctionnement. Être représentatif, c'est aussi permettre aux électeurs d'avoir accès à leurs élus, avec différents modes de participation du public au travail pré-législatif et un droit de consultation ouverte pour les parties intéressées. Il doit être responsable, par des moyens tels qu'une sanction électorale efficace et des processus de suivi, qui permettent à l'électorat de rappeler les parlementaires ou de ne pas les reconduire dans leurs fonctions lorsqu'ils ont failli à leur tâche. Le parlement devrait être transparent : ouvert à la nation, il devrait fournir au public des informations sur les dossiers dont il est saisi. Il devrait y avoir une législation sur la liberté de l'information qui autorise les citoyens à rechercher, à recevoir et à répandre des informations relatives aux travaux du parlement. Celui-ci doit être aussi efficace, ce qui suppose des mécanismes et des ressources qui puissent garantir son indépendance et son autonomie, un personnel qualifié et neutre, le recours à des services de documentation suffisants et sans parti pris et la maîtrise de son propre budget. Un parlement efficace au niveau national s'acquitte convenablement de ses fonctions de législateur et de contrôle. Au niveau international, l'efficacité suppose un suivi actif des travaux des organisations internationales et la mise en œuvre de politiques nationales qui soient en phase avec eux.

La distinction entre le national et l'international s'estompe à mesure que le phénomène de mondialisation s'amplifie. La démocratie doit donc devenir, dans une certaine mesure, mondiale. C'est aux parlements nationaux d'encourager une régulation démocratique de la mondialisation.

Herman De Croo, Président de la Chambre des représentants de Belgique



LES PARLEMENTS ET LES NATIONS

La démocratie a été le thème central de trois jours de débat. Comme l'a dit le Secrétaire général Kofi Annan en introduction dans l'allocation qu'il a prononcée devant les présidents de parlement, les parlements incarnent la démocratie. Sans parlement, il n'y a pas de démocratie et, s'il ne lui est pas insufflée une vigueur démocratique nouvelle, l'Organisation des Nations Unies ne réussira pas dans ses réformes.

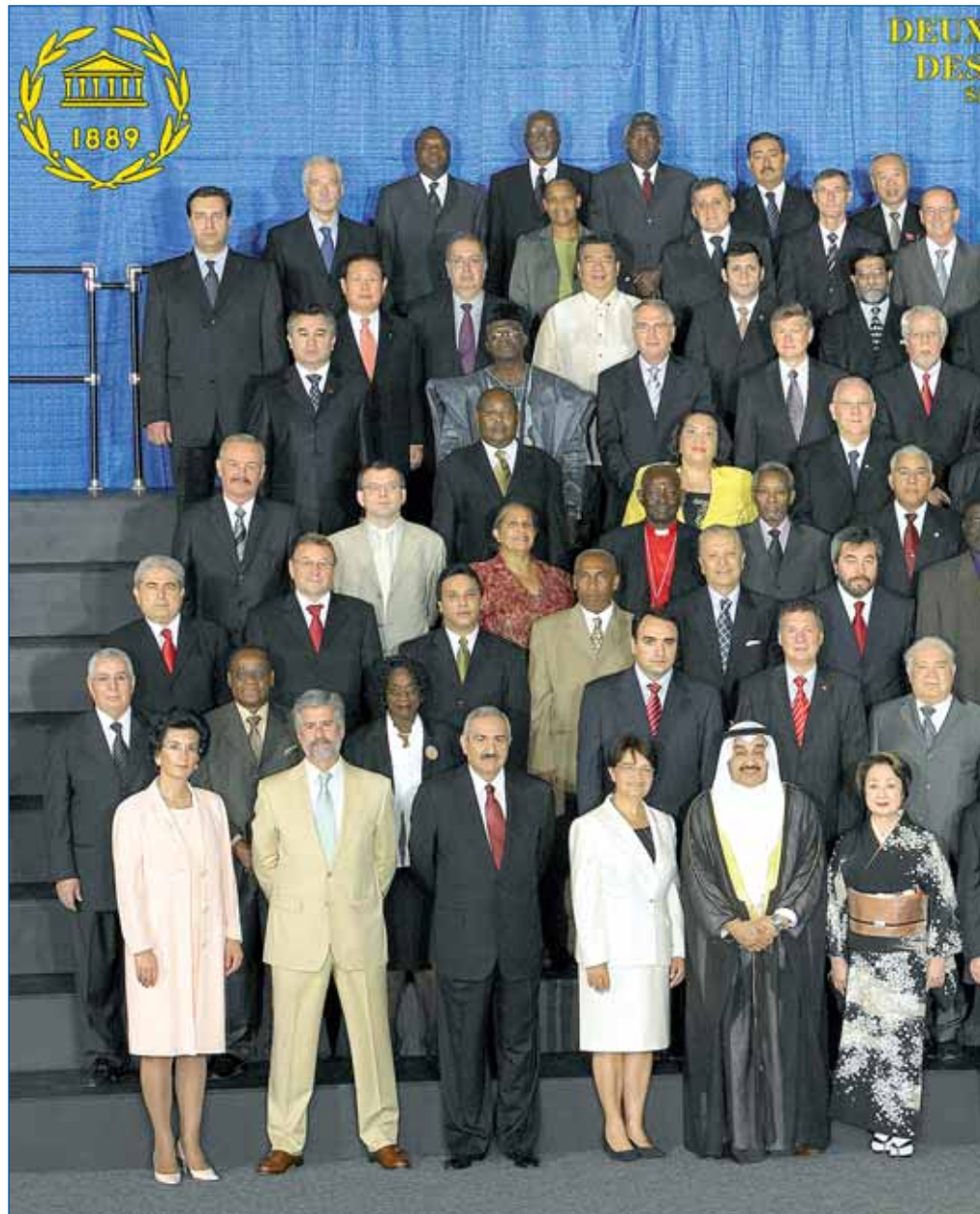
Qu'est-ce que cela signifie pratiquement ? Pour certains, cela veut dire que la création d'une assemblée parlementaire de l'ONU devrait faire partie des réformes de l'Organisation des Nations Unies. Toutefois, la grande majorité des responsables parlementaires se sont prononcés contre cette idée, précisant qu'il ne serait pas pratique d'alourdir encore la structure des Nations Unies, et que l'Union interparlementaire est déjà très bien placée pour canaliser les appuis parlementaires vers les Nations Unies.

Les parlementaires ont cité deux conditions essentielles. Les parlements, pour leur part, doivent être vigilants et s'assurer que, chaque fois qu'une question est à l'étude, les plus grands experts qu'on puisse trouver dans les commissions parlementaires soient associés à cette étude. De leur côté, les Nations Unies devraient continuer à s'assurer qu'un flux constant d'informations sur ses activités

parviennent aux parlements du monde par le truchement de l'UIP. Le rythme de cette circulation doit même s'accélérer, et les activités organisées pour les parlements au Siège des Nations Unies à

New York devraient être plus nombreuses à l'avenir.

Prenant acte des résultats de la Conférence des présidents de parlement organisée par l'UIP, les chefs d'Etat et de Gouvernement qui se sont réunis à New York la



Les présidents de parlement réunis à New York en septembre 2005 - photo de groupe.

UNIES

semaine suivante ont adopté dans leur document final un paragraphe intitulé *Coopération entre les Nations Unies et les Parlements*, dans lequel ils ont appelé "à un renforcement de la coopération entre l'Organisation des Nations

Unies et les parlements nationaux et régionaux, notamment dans le cadre de l'Union interparlementaire, en vue d'assurer la mise en œuvre efficace de la réforme de l'Organisation". ■

Le débat sur ce sujet a surtout porté sur le rôle que l'UIP pourrait être appelée à jouer, mais fut davantage qu'une succession de déclarations consensuelles. Le Président du Parlement des Pays-Bas a déclaré que, sous sa forme actuelle, l'UIP n'était pas armée pour être le seul et unique organe à exercer un contrôle démocratique sur les Nations Unies. Il a aussi souligné que son rôle de président de parlement n'était pas politique, ce qu'a confirmé le Président de la Chambre des communes britannique.



La présence de plus en plus nombreuse de femmes au parlement et dans la vie politique en général est le signe d'un approfondissement de la démocratie. Dans toute société, les femmes constituent plus de 50 % de la population. Une plus large participation des femmes à la vie politique ne peut qu'ajouter de la valeur aux services rendus à nos sociétés et les améliorer.

Mme Baleka Mbete, Présidente de l'Assemblée nationale de l'Afrique du Sud



RéUNION DES PRÉSIDENTES DE PARLEMENT

A l'initiative d'Ingrida Udre, Présidente du Parlement de Lettonie, les présidentes de parlement assistant à la Conférence se sont réunies pour débattre du rôle que les femmes exerçant cette fonction pouvaient jouer dans l'instauration de l'égalité entre les sexes.

Mme Udre a fait allusion aux Objectifs du Millénaire pour le développement, soulignant combien il était important que les présidentes de parlement étudient

les moyens à employer pour que les milieux parlementaires contribuent au maximum à la réalisation de ces Objectifs par des partenariats renforcés avec les Nations Unies.

Louise Frechette, Vice-Secrétaire générale de l'ONU, a décrit les efforts déployés par les Nations Unies pour promouvoir l'égalité des sexes et l'émancipation des femmes, soulignant combien cette dimension était importante pour la réalisation des Objectifs. Elle a abordé la question de la représentation des femmes au parlement, évoquant quelques-unes des mesures les plus heureuses telles que les systèmes de quota, les accords volontaires, les programmes destinés à former des femmes à des postes de direction et l'abrogation des lois et pratiques limitant la participation des femmes à la vie politique. Elle a salué les travaux de l'UIP sur l'égalité des sexes et l'émancipation des femmes et a appelé à une coopération plus étroite à l'avenir entre l'ONU et l'UIP.

Deux autres représentantes des Nations Unies – Carolyn Hannan, Directrice de la Division de la promotion de la femme, et Marijke Velzeboer-Salcedo, chef de la section Amérique latine et Caraïbes du Fonds de développement des Nations Unies pour la femme – ont exposé les activités actuellement menées aux Nations Unies pour la promotion de l'égalité des sexes, en se concentrant surtout

Nous ne pouvons pas prétendre avoir atteint nos objectifs en matière de démocratie tant que l'égalité des chances entre hommes et femmes ne sera pas une réalité.

Björn Von Sydow, Président du Parlement suédois

sur l'évaluation, dix ans après, de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing, les liens avec la Déclaration du Millénaire et les OMD, l'intégration du genre et la question plus vaste de la participation des femmes à la vie politique. Elles ont relevé que le mouvement pour l'égalité des sexes aurait besoin à l'avenir d'une direction qui lui donne des impulsions vigoureuses et sans ambiguïté et qu'il appartenait aux présidents de parlement de faire naître dans leurs parlements respectifs la volonté de promouvoir l'égalité des sexes et l'émancipation des femmes.

Dans la discussion qui a suivi, les participants ont souvent évoqué les mécanismes spécifiques, essentiellement le système des quotas, qui se sont révélés propres à élargir la participation des femmes à la vie politique – tant dans les partis politiques qu'au parlement. Nombreuses ont été les présidentes de parlement à exprimer le désir de continuer à se rencontrer régulièrement et systématiquement. La Présidente du Sénat jamaïcain a proposé qu'une de leurs réunions futures se tienne dans son pays. Les Caraïbes sont l'une des régions les plus avancées pour ce qui est de la place des femmes en politique. ■



Un couple déposant ses bulletins dans l'urne au bureau de vote de Nonsan, le 15 avril 2004, pour les élections du parlement sud-coréen. Photo Won Dai-Yeon pour l'AFP.



Parlementaires japonais inspectant des hélicoptères américains devant être déployés à Okinawa. Photo Matt Hevezi

Une bonne gouvernance nationale doit s'accompagner d'une bonne gouvernance mondiale. Or, nous ne l'avons pas lorsque les conseils politiques que donnent les organisations internationales ou les conditions qu'elles posent le sont au coup par coup, de manière parcellaire et parfois contradictoire. Vous parlementaires, vous pouvez faire monter la pression politique pour exiger que les organisations internationales se concertent pour encourager, chacune selon son mandat, une croissance mondiale de qualité, une plus forte création d'emplois et des conditions favorables aux investissements et à la création d'entreprises.

Juan Somavía, Directeur général de l'Organisation internationale du Travail

RESPONSABILITÉS DES PARLEMENTS DANS LES AFFAIRES INTERNATIONALES

Lors de la Conférence s'est tenue une réunion-débat sur le rôle et les responsabilités des parlements face à l'action des Nations Unies.

Le modérateur de la réunion, le Directeur général de l'Organisation internationale du Travail, Juan Somavía, a ouvert la discussion en déclarant que le moment était venu d'instaurer un équilibre plus rigoureux des pouvoirs et contre-pouvoirs au plan international. Il se trouve que, dans l'état actuel des choses, la plupart des gouvernements doivent rendre des comptes à leur parlement à l'échelon national mais qu'au plan international, l'Exécutif n'est tenu de rendre des comptes qu'à lui-même. Le Président du Riksdag suédois, Björn von Sydow, a fait sienne cette affirmation. L'UIP devait faire office de système d'alerte avancée pour attirer l'attention des parlements sur ce qui se produit sur la scène internationale.

M. Alexander Lambsdorff, membre du Parlement européen, a estimé que l'UIP avait aussi un rôle à jouer en diffusant les politiques des Nations Unies auprès du grand public. Il était indubitable que le pouvoir législatif avait besoin d'affirmer sa place dans le concert

des Nations Unies. Le Parlement européen avait soulevé l'idée d'une assemblée parlementaire pour les Nations Unies. Deux options s'offraient pour mettre cette idée en pratique : convertir l'UIP en Assemblée parlementaire des Nations Unies ou, mieux, avoir recours à une UIP revue et corrigée. L'Union disposait de l'expérience nécessaire et il fallait éviter de créer davantage de bureaucratie.

MM. Lambsdorff et von Sydow ont tous deux recommandé que, quelle que soit la solution choisie, l'opposition parlementaire joue un rôle actif. Il n'était, en effet, possible de défendre les intérêts des peuples sur la scène multilatérale que si la présence inconfortable d'une opposition effective intervenait dans l'équation politique.

S'agissant des questions de développement, Ann Veneman, Directrice générale de l'UNICEF, a signalé que les législateurs avaient le pouvoir d'insuffler des changements déterminants. Une bonne loi pouvait faire la différence entre le succès et l'échec d'une politique de développement, et les parlementaires avaient l'autorité morale pour faire évoluer l'opinion. Le Président de l'Assemblée nationale du Mali, Ibrahim

Boubakar Keita, a lancé une mise en garde à propos de la perpétuelle méfiance du continent africain envers ses parlements. On commençait toutefois à comprendre que bon nombre des objectifs de développement ne sauraient être atteints sans la collaboration des parlements. Durant les deux premières années, le Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD) n'était guère plus qu'un mythe pour le peuple africain. Mais après la création d'un forum parlementaire pour le NEPAD, la participation s'était nettement accrue, notamment au plan des financements.

S'exprimant pour les gouvernements, Jan Eliasson de Suède, Président entrant de l'Assemblée générale des Nations Unies, a ajouté que les parlementaires faisaient pénétrer les dures réalités du monde dans l'enceinte du multilatéralisme. Si les Nations Unies devaient montrer la voie de la solidarité internationale dans la pratique, il convenait qu'elles acceptent de nouveaux partenaires, et la pression parlementaire dans de nombreux domaines, notamment ceux relevant de l'agenda social, continuerait à être très appréciée à l'avenir. ■

Le parlement doit être le seul législateur du pays. Si cette fonction est assignée aux organes exécutifs du gouvernement, cela ne fera qu'affaiblir la représentation du peuple.

Hachim Al-Hassani, Président de l'Assemblée nationale de transition de l'Iraq



LA CONTRIBUTION DES PARLEMENTS à LA DÉMOCRATIE

Une seconde réunion-débat a été organisée pour évaluer la manière dont le parlement exerce ou devrait assumer sa fonction d'institution essentielle de la démocratie. Elle a été animée par la Présidente de l'Assemblée nationale de l'Afrique du Sud, Baleka Mbete. Parmi les autres intervenants figuraient Nino Burjanadze, Présidente du Parlement de Géorgie, Hajim al-Hassani, Président de l'Assemblée nationale de transition iraquienne, Rodolfo Nin Novoa, Président du Sénat et

Vice-Président de l'Uruguay, et Oyun Sanjaasuren, membre du Grand Khoural de l'Etat de Mongolie.

Les participants ont souligné le rôle crucial que joue le parlement pour combler l'écart entre le peuple et le gouvernement. Il ne peut jouer ce rôle, toutefois, que s'il demande effectivement des comptes à l'Exécutif, adopte des lois correspondant aux intérêts et aspirations du peuple et pratique la démocratie dans ses propres rangs. La fonction de représentation du parlement a

donc été largement débattue. Un parlement efficace et doté d'un système bien rodé pour rester en contact étroit avec les électeurs contribuerait à rehausser l'image peu flatteuse que les parlements ont dans certains pays. Plusieurs participants ont souligné combien il était important d'impliquer toutes les couches de la société dans les travaux du parlement. On a fait observer, en particulier, que les femmes et les jeunes devaient avoir davantage leur mot à dire que ce n'est actuellement le cas.

Les participants ont également insisté sur la nécessité pour les parlements de contribuer plus vigoureusement à la prise de décision au plan international, notamment dans les régions où le pouvoir s'exerce désormais à l'échelon supranational. Ils peuvent ainsi contribuer à combler le déficit démocratique actuel en matière de coopération internationale.

De manière générale, les participants ont reconnu que la démocratie était un processus permanent. Ils ont néanmoins souligné que, même s'il avait fallu plusieurs décennies aux démocraties avancées pour constituer des parlements puissants qui étaient maintenant autant de remparts contre la dictature, les démocraties émergentes n'en devaient pas moins accélérer le rythme de leurs réformes au plan interne. ■



Des femmes votant à Minangkabau, en Indonésie. Photo PNUD



Le texte, qui ne comporte qu'une douzaine de paragraphes, est conçu autour d'un message simple et précis : nos parlements ont un rôle essentiel à jouer pour combler le déficit démocratique dans les relations internationales.

Ingrida Udre, Présidente du Parlement de Lettonie

DÉCLARATION FINALE DE LA CONFÉRENCE

Comblent le déficit démocratique dans les relations internationales : un plus grand rôle pour les parlements

Déclaration adoptée par consensus

Le Parlement incarne la démocratie. C'est l'institution essentielle par laquelle la volonté du peuple s'exprime et les lois sont votées. C'est aussi l'institution à qui le Gouvernement rend des comptes. A la veille de la Réunion de haut niveau des chefs d'Etat et de gouvernement, nous, Présidents de parlement, nous sommes réunis au Siège de l'ONU à New York. Nous avons tenu ces assises pour exprimer les vues des représentants des peuples dans les parlements, pour dresser le bilan de l'action conduite par les parlements depuis notre première conférence en 2000, pour réfléchir à la manière d'apporter un soutien accru à la coopération internationale et aux Nations Unies, et pour contribuer ainsi à combler le déficit démocratique dans les relations internationales.

A l'heure de l'adoption de la présente déclaration, nous n'ignorons pas que les membres de la communauté mondiale doivent impérativement agir de concert pour relever les défis considérables qu'elle rencontre. Le monde est aujourd'hui à la croisée des chemins et la communauté mondiale doit saisir cette chance et prendre des

mesures radicales. Si les avis peuvent diverger sur les menaces les plus graves, elles ne seront réellement écartées que si elles sont affrontées concurremment et dans le cadre du système des Nations Unies. Nous réaffirmons la volonté des parlements nationaux de s'engager sans réserve dans ce combat.

Coopération internationale

Nous sommes convaincus que l'ONU doit rester la pierre angulaire de la coopération mondiale. Aussi le Secrétaire général de l'ONU doit-il être exhorté à poursuivre énergiquement le processus de réforme engagé. Nous le félicitons du train de propositions de réforme des plus utiles présentées dans son rapport intitulé *Dans une liberté plus grande : développement, sécurité et respect des droits de l'homme pour tous (A/59/2005)*. Nous engageons les parlements à débattre de ces propositions et à dialoguer avec les gouvernements pour créer une dynamique d'action, étant clairement entendu que la démocratie, la sécurité, le développement et les droits de l'homme sont intrinsèquement liés.

Les Etats membres, notamment leurs parlements, doivent

impérativement faire preuve de l'élan et de la volonté politique nécessaire pour doter l'Organisation mondiale de

Si je suis assez optimiste quant aux changements en cours dans notre parlement, je le suis moins sur la maîtrise que nous pouvons avoir de la situation internationale.

Les organisations internationales débattent d'un nombre sans cesse croissant de questions économiques, sociales, environnementales, de défense et d'innombrables autres sujets. C'est une évolution nécessaire et irréversible. Mais la dimension parlementaire a des années et des années de retard par rapport à l'action menée aux niveaux gouvernemental et ministériel, et c'est cela qui m'inquiète. Pour rester crédibles dans leur pays et retrouver ou garder la confiance de leurs citoyens, les parlements doivent impérativement exercer plus d'influence sur les décisions prises à l'OMC, à l'OTAN, à l'UE et dans d'autres contextes.

Frans W. Weisglas, Président de la Chambre des représentants des Pays-Bas

mécanismes plus efficaces et de moyens humains et financiers suffisants dans tous les domaines, et d'une base solide pour lui permettre de réformer efficacement sa gestion. Donner à l'ONU des moyens plus efficaces pour traiter les problèmes de développement économique et social est l'une de ces tâches. Pour réduire la pauvreté et assurer le développement durable, les pays ont besoin de forums où négocier simultanément sur plusieurs fronts : aide publique au développement, technologie, commerce, protection de

l'environnement, stabilité financière et politique de développement.

Dans le rapport intitulé Investir dans le développement : plan pratique de réalisation des Objectifs du millénaire pour le développement, on défend l'idée que le développement est à la portée de nombreuses nations et on cite des exemples de mesures que les pays peuvent prendre, individuellement et collectivement, pour se rapprocher des Objectifs du Millénaire pour le développement. Le

développement doit rester au premier rang de nos préoccupations. Nous sommes déterminés à susciter l'appui politique nécessaire au changement et à l'action. Les Etats doivent honorer les engagements qu'ils ont pris de fournir une aide au développement, conformément au Consensus de Monterrey et à la Déclaration du Millénaire. Nous nous félicitons du débat sur les formes nouvelles et novatrices de financement du développement dont nous attendons qu'il produise les ressources supplémentaires tant attendues.



La Deuxième Conférence mondiale des Présidents de parlement réunie dans la salle de l'Assemblée générale des Nations Unies.

Nous devons en tout cas faire admettre par tous, sans aucune concession, que les parlements sont désormais parmi les principaux acteurs des relations internationales. La vieille notion de diplomatie parlementaire, conçue comme un mode particulier des débats dans les conférences diplomatiques, est dépassée. Il s'agit bien désormais de déterminer le rôle et les méthodes spécifiques propres aux institutions parlementaires lorsqu'elles agissent dans la sphère internationale.

**Marc Christian Kaboré,
Président de l'Assemblée
nationale du Burkina Faso**

Les questions globales de sécurité doivent aussi être traitées plus vigoureusement aux Nations Unies. Les Etats disposant de l'arme nucléaire devraient honorer leurs obligations en matière de désarmement et tous les Etats doivent redoubler d'efforts pour tout ce qui concerne la non-prolifération et le contrôle des armements. L'action déjà engagée par l'ONU et ses Etats membres pour combattre le terrorisme international est encourageante mais on peut faire beaucoup plus encore, notamment en adoptant une convention détaillée sur le terrorisme et en convenant d'une définition internationalement acceptée du terrorisme incluant tout acte qui vise à tuer ou à blesser grièvement des civils ou des non-combattants, quel qu'en soit le but.

Nous réaffirmons que la promotion et la protection des droits de l'homme et des libertés fondamentales pour tous, en particulier les femmes et les enfants, sont essentielles au développement, à la paix et à la sécurité. Nous soulignons aussi que la bonne gouvernance et la primauté du droit aux niveaux national et international revêtent une importance capitale pour un développement durable et pour la paix dans le monde. Nous invitons les Nations Unies à intégrer davantage ces trois dimensions à leurs travaux et nous engageons instamment les Etats membres à agir résolument dans ce but.

Parlements et Nations Unies

Nous réaffirmons la Déclaration de la première Conférence des présidents de parlement (2000) où nous engageons tous les parlements et leur organisation mondiale – l'Union interparlementaire (UIP) – à donner une dimension parlementaire à la coopération internationale. Nous nous félicitons des progrès accomplis par beaucoup de parlements pour atteindre cet objectif, comme l'atteste le Rapport sur la participation parlementaire aux affaires internationales établi par l'UIP, mais nous savons qu'il reste beaucoup à faire en la matière.

Nous nous félicitons de la décision prise par les Nations Unies d'accorder le statut d'observateur à l'UIP. C'est une première étape qui offre à l'Organisation la possibilité de relayer les vues des parlements membres auprès des Nations

Unies. L'heure est venue d'un partenariat stratégique entre les deux institutions. Nous appelons de nos vœux une interaction et une coordination plus fortes avec les Nations Unies et engageons l'Organisation mondiale à recourir plus fréquemment à l'expertise politique et technique que l'UIP peut dispenser avec ses parlements membres, notamment dans les domaines ayant trait au renforcement des institutions après conflit.

Nous considérons que les parlements doivent être activement engagés sur la scène internationale, non seulement par la coopération interparlementaire et la diplomatie parlementaire mais aussi en contribuant aux négociations internationales, en suivant le déroulement, en supervisant la mise en œuvre par les gouvernements des instruments adoptés et en veillant au respect des normes internationales et de l'état de droit. De même, le Parlement doit être plus soucieux de passer au crible les activités des organisations internationales et d'apporter une contribution à leurs débats.

Aussi nous réjouissons-nous du débat actuel sur la meilleure manière d'assurer une interaction plus importante et plus structurée entre les Nations Unies et les parlements nationaux. Nous réaffirmons les recommandations faites à ce propos dans notre déclaration de l'an 2000 et affirmons que cette interaction doit être, pour l'essentiel, ancrée dans le travail

quotidien de nos parlements nationaux. Au niveau international, nous nous proposons de travailler plus étroitement que jamais avec l'UIP que nous considérons comme un homologue parlementaire des Nations Unies sans équivalent.

A cette fin, nous encourageons l'UIP à veiller à ce que les parlements nationaux soient mieux informés des activités des Nations Unies. En outre, nous invitons l'UIP à faire appel plus souvent à l'expertise des membres des commissions permanentes et spécialisées des parlements nationaux pour traiter des enjeux appelant une coopération internationale. Nous encourageons par ailleurs l'UIP à développer encore les auditions parlementaires et les réunions

spécialisées aux Nations Unies et à coopérer davantage avec les assemblées et organisations parlementaires régionales officielles pour accroître la cohérence et l'efficacité de la coopération parlementaire mondiale et interrégionale.

L'UIP est l'instrument de choix pour le renforcement des parlements dans le monde et, partant, la promotion de la démocratie, et nous nous engageons à la renforcer encore. Nous nous félicitons du rapport sur "La contribution des parlements à la démocratie" établi par l'UIP. Nous entendons renforcer les mécanismes de défense des droits de l'homme de l'UIP pour que les quelque 40 000 parlementaires que compte le monde puissent faire le travail pour lequel ils ont été

élus dans une plus grande liberté et avec plus de sécurité. Nous continuerons de même à appuyer les efforts de l'UIP pour que les hommes et les femmes soient représentés plus équitablement dans les rangs des parlementaires, et à prendre les mesures requises à cet effet.

Grâce à toutes ces initiatives, nous développerons la capacité de nos parlements à peser sur l'action que mènent les Nations Unies, nous renforcerons la transparence de l'Organisation mondiale et nous dynamiserons ainsi les réformes en cours aux Nations Unies.

Suivi et mise en œuvre

Nous décidons d'adresser la présente déclaration à nos parlements en leur recommandant vivement de n'épargner aucun effort pour qu'il y soit donné suite concrètement. Nous proposons à tous les parlements d'organiser chaque année, à peu près à la même époque, "une journée internationale des parlements" consacrée à un débat parlementaire sur l'une des recommandations de la présente déclaration. Nous invitons l'UIP à la transmettre au Secrétaire général de l'ONU et au Président de l'Assemblée générale des Nations Unies afin qu'elle soit distribuée comme document officiel de l'ONU. Enfin, nous décidons de convoquer de futures réunions des présidents de parlement chargées de dresser le bilan de l'application de la présente déclaration et nous invitons l'UIP à entreprendre les préparatifs nécessaires en étroite coopération avec l'ONU. ■



Dans l'isoir. Photo Marie Frechon/PNUD.

Copyright © UNION INTERPARLEMENTAIRE (2005)

Tous droits réservés. Il est interdit de reproduire, transmettre ou stocker dans un système de recherche documentaire, partiellement ou totalement, la présente publication sous quelque forme ou moyen électronique ou mécanique que ce soit, y compris par la photocopie ou l'enregistrement, sans l'autorisation préalable de l'Union interparlementaire.

Le présent ouvrage est diffusé à condition qu'il ne soit ni prêté ni autrement diffusé, y compris par la voie commerciale, sans le consentement préalable de l'éditeur, sous une présentation différente de celle de l'originale et sous réserve que la même condition soit imposée au prochain éditeur.

Les demandes tendant à obtenir le droit de reproduire ou de traduire tout ou partie de cette publication sont à adresser à l'Union interparlementaire, qui est heureuse de les examiner. Les parlements membres et leurs institutions peuvent reproduire ou traduire cet ouvrage sans autorisation mais sont priés d'en informer l'Union interparlementaire.

ISBN 92-9142-274-6

Traduit de l'anglais par Madame Martine Cullot
Sauf mention particulière, tous les crédits photo sont à attribuer aux Nations Unies.

Imprimé en France par SADAG SA, Bellegarde-sur-Valserine



Union interparlementaire
Chemin du Pommier 5
CH - 1218 Le Grand-Saconnex/Genève
Téléphone : +4122 919 41 50
Fax : +4122 919 41 60
Courrier électronique : postbox@mail.ipu.org
Site Web : www.ipu.org

Bureau de l'Observateur permanent de l'Union interparlementaire auprès des Nations Unies
220 East 42nd Street
Suite 3002
New York, N.Y. 10017
Etats-Unis
Téléphone : +1 212 557 58 80
Fax : +1 212 557 39 54
Courrier électronique : ny-office@mail.ipu.org